

**SEANCE DU 2 AVRIL 2026**

CONSEILLERS  
MUNICIPAUX 33  
MEMBRES EN  
EXERCICE 33  
PRESENTS OU  
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. MOUTTET Bernard, Mme LEROY Bénédicte, M. DAUMAS Robert, M. OLIVIERI Christophe, Mme GAUTIER Denise, M. LUPI Robert, Mme BRUNO Laëtitia, M. LANDA Jean-Claude, Mme LUCIANI Yolande, M. DELCAMPE Raymond, Mme BRAYDA Frédérique, Mme NOEL Régine, M. VALENTIN Pierre, Mme BACCINO Véronique, M. DONATI Bruno, M. MICHEL Robert, Mme LAFAY Valérie, M. KAUPP Philippe, Mme WOZNIAK Frédérique, Mme LUCIANI Valérie, M. DELVALEE Stéphane, Mme FAUCHER Aurore, M. GARCIA Matthieu, M. CRETE Christophe, M. CANEPARO Francis, Mme CORNET Ingrid, Mme CHORDA-AMBROGIO Séverine, Mme LEGOND Chloé, M. CHABLE Pierre-Laurent,**

**ETAIENT REPRESENTES :**

*A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Mme SAMAZAN Léa procuration à Mme LEROY Bénédicte,  
M. DELVALEE Philippe procuration à M. MOUTTET Bernard,  
Mme LE BORGNE-CAPRARO Stéphanie procuration à Mme GAUTIER Denise,  
M. GONCALVES Florian procuration à M. LANDA Jean-Claude,**

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

**Mme LUCIANI Valérie a été désignée comme secrétaire de séance.**

**OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 SUR LA BASE D'UN RAPPORT**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2312-1 et L3312-1,

**VU** la loi du 6 février 1992, selon laquelle un Débat d'Orientations Budgétaires doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

**VU** la loi du 7 août 2015, et notamment son article 107 relatif à la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires,

**M. LE MAIRE - RAPPORTEUR**, invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires, en vue de l'élaboration du Budget Primitif 2026 et des Budgets Annexes 2026.

**ENTENDU L'EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** en application de l'ensemble des dispositions susvisées :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2026,
- **DE VOTER** l'existence du rapport visé à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, joint en annexe, sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientation budgétaire.

**AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

La secrétaire de séance

  
Valérie LUCIANI



Le Maire,

  
Bernard MOUTTET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 05/04/26 et publié ou notifié le 05/04/26



Le Maire

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulon par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Première phase du cycle budgétaire annuel de la collectivité, le débat d'orientation budgétaire constitue une étape essentielle et obligatoire.

En effet, l'article L.2312-1 du CGCT précise que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget (...) dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci (...) ».

Ce débat s'insère dans les mesures d'information du public sur les affaires locales. Il permet aux élus d'être informés de la situation financière de la collectivité et d'exprimer leur point de vue sur la stratégie financière à conduire à court et à moyen terme, afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

A cette fin, le présent rapport examine l'environnement économique social et financier dans lequel s'inscrira le budget primitif 2026, avant d'en présenter les grandes orientations.

## L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Dans un contexte marqué par l'instabilité politique, le déficit budgétaire reste toujours un souci majeur. En effet il a atteint 5,4 % du produit intérieur brut (PIB) pour 2025 et est annoncé à 5% pour 2026.

Cette situation budgétaire très dégradée a des conséquences sur la capacité d'endettement de la France.

Le ratio de la dette publique rapporté au PIB est de 118,2% pour 2026 contre 115,9% en 2025. La charge de la dette (remboursement du capital et intérêts) est aujourd'hui le deuxième poste budgétaire derrière l'éducation avec plus de 52 Mds€ et elle pourrait devenir le premier d'ici à 2027.

Le gouvernement entend donc ramener le déficit public à 5% du PIB en 2026 pour revenir petit à petit dans les clous européens en 2029, avec 2,8 %. Il prévoyait que la croissance atteindrait 1,1 % en 2025, ce sera 0,9% pour une estimation 2026 à 1%.

Pour contenir le déficit public estimé à 134,6 Mrds au lieu de 124,7 en 2025, le gouvernement a présenté un budget 2026 dans lequel il prévoit un effort budgétaire de 0,1% sur les dépenses (56,7% au lieu de 56,8% du PIB en 2025) et une augmentation de 0,3 % du taux de prélèvement obligatoire (43,9% au lieu de 43,6%), ce qui correspond à 75 % de l'effort réalisé par l'alourdissement de la fiscalité et seulement 25% par diminution des dépenses. Un exemple de baisse pouvant nous impacter : le fonds vert pour accompagner la transition écologique passe de 1,15 Mrds à 850 millions, il y aura donc moins d'aides.

Par ailleurs, la DGF pour le bloc communal est stable pour 2026 mais sans indexation sur l'inflation ce qui va générer un manque à gagner pour le bloc communal de 350 M d'€.

Concernant l'inflation, elle pourrait réaugmenter légèrement à court terme mais resterait contenue en dessous de 2 % En 2025, elle aura été de 0,9 %. Cependant, le contexte récent s'est assombri et il est à craindre que l'inflation puisse être supérieure à celle envisagée il y a peu de temps encore.

Enfin, une série de hausse de dépenses liées au Personnel (mais qui ne sont pas de notre fait) ont démarré en 2025 et s'inscrivent dans un cadre pluri annuel.

- La CNRACL : hausse de 3 points par an jusqu'en 2028, passant en 5 ans de 31,65% à 43,65%
- Protection sociale complémentaire :
  - Risque Prévoyance : participation minimale de 7€ depuis le 01 01 2025
  - Risque Santé : participation minimale de 15 € à compter du 01 01 2026

## LE CONTEXTE ECONOMIQUE CUERSOIS

Comme toutes les collectivités locales, notre gestion s'organise avec très peu de visibilité au vu des incertitudes nationales et internationales. Le marché immobilier n'échappe pas à ce phénomène ne serait-ce qu'à cause de la réhausse des taux de crédit. Toutefois, notre territoire reste attractif et l'immobilier d'affaires ou de service s'y développe significativement.

Concernant les liens financiers avec MPM et notamment les reversements attendus, le montant de l'attribution de compensation (AC) prévu se situe à 973 000€ comme les années précédentes.

Par ailleurs, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est estimé à ce jour à un montant de 200 000€ pour 2026. De plus, comme indiqué depuis 2023, la Municipalité a travaillé avec la Présidence et le conseil de communauté pour bénéficier de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à reverser aux communes. Cette situation ne durera pas mais elle nous est profitable tant qu'il est possible d'en bénéficier. Elle est estimée pour 2026 à un montant de 995 200€ par an. Par contre, il se peut qu'il y ait une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en 2026 pour laquelle il faudra se montrer vigilant.

Concernant la maîtrise de l'endettement imposée désormais par l'Etat depuis 2022 à l'ensemble des Collectivités Locales, il est bon de rappeler qu'avec le seuil de « bonne gestion » fixé par l'Etat entre 11 et 13 ans, la ville de Cuers avec un indicateur de 4.23 ans en 2025 (selon le compte financier unique CFU prévisionnel 2025) est donc très bien classée, même si notre recours à l'emprunt pour financer le pic d'investissements de 2024 l'a fait évoluer.

**Toujours fidèle à ses engagements, la municipalité actuelle affirme une politique volontariste à l'égard du contribuable cuersois à savoir : porter seule l'effort financier et ne rien reporter sur les Cuersois. IL N'Y AURA DONC PAS D'AUGMENTATION COMMUNALE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX pour 2026**

## LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2026

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**OBJECTIF : Toujours maîtriser au mieux les charges de gestion courante et la masse salariale.**

#### Les dépenses de fonctionnement

Évolution budgétaire de CA à CA (Compte Financier Unique 2025 prévisionnel)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart 2020/ 2025
<b>011</b> Charges à Caractère Générale	2 914 133€	3 061 787€	3 579 345€	4 048 813€	4 070 745€	4 351 526€	
% Evolution	-12.87%	5.07%	16.90%	13.11%	0.54%	6.90%	49.32%
<b>012</b> Charges de personnel	6 511 095€	6 534 793€	6 853 401€	7 162 522€	7 649 240€	8 023 177	
% Evolution	6.05%	0.36%	4.87%	4.51%	6.79%	4.89%	23.22%
<b>DRF*</b>	11 370 082€	11 555 579€	12 339 522€	13 172 147€	13 599 611€	14 454 409	
% Evolution	-3.93%	1.63%	6.78%	6.75%	3.24%	6.29%	27.13%

*\*DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement*

### Les charges à caractère général

La ville a poursuivi sa mobilisation en faveur de ses écoles et de la jeunesse Cuersoise, le BP 2026 maintiendra sa qualité de prestation à ce sujet.

Pour l'essentiel, nous continuerons à mobiliser des crédits d'environ pour :

- Nos différents contrats de prestation de service : 1 700k€ (entre autres : ODEL et GARIG)
- L'énergie, l'eau et l'assainissement : 460 k€
- La voirie : 400k€
- Les maintenances diverses : 300k€
- Les fêtes et cérémonies : 150k€
- Le nettoyage des locaux : 150k€
- Les fournitures de petit équipement : 100 k€
- Les assurances : 100k€
- Le matériel roulant : 70 k€
- Illuminations fêtes de fin d'année : 60 K€
- Fournitures scolaires : 55 k€
- Réparations diverses : 40 k€
- ...

Comme l'année dernière, le cadrage indispensable pour maîtriser nos finances n'est possible que pour les dépenses courantes, pas celles issues des contrats et opérations à lancer ou issues du contexte national et international.

Dans cet esprit, le cadrage budgétaire 2026 du chapitre 011 (Charges à caractères général) s'est établi sans augmentation par rapport au budget 2025. Ce cadrage est réaliste puisque les dépenses du Chapitre 011 constatées dans le Compte Financier Unique prévisionnel 2025 sont restées en dessous de l'enveloppe fixée dans le Budget Prévisionnel voté en 2025, comme le montre les chiffres du tableau ci-dessous.

#### Évolution budgétaire de BP à BP du chapitre 011 (BP 2026 prévisionnel)

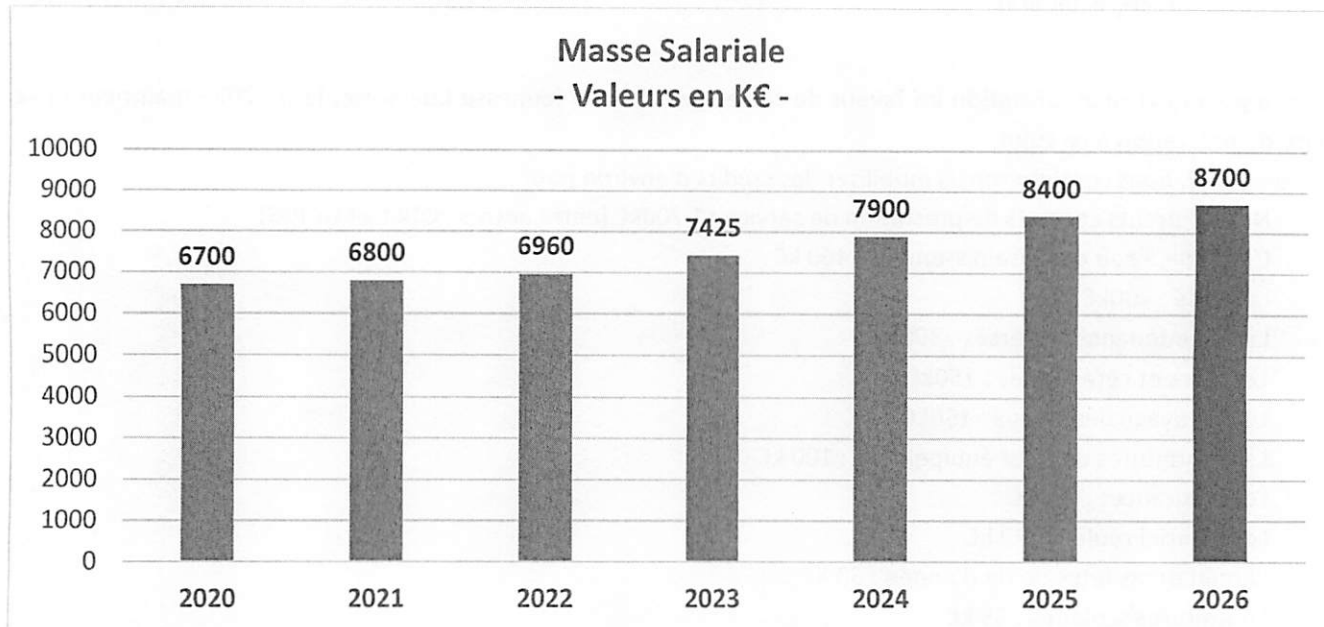
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Ecart 2020/ 2026
011*	4 035 000€	4 095 000€	4 095 000€	4 572 732€	4 572 000€	4 634 700€	4 634 700	
% Evolu tion	9.2%	1.49%	0%	11.67%	-0.02%	+1.37%	0%	+14.86%

\* 011 = Charges à Caractère Générale

#### La masse salariale

La masse salariale (chapitre 012) pour 2026 subit une hausse de 3,57 % (BP 25 à 8 400 000 € et BP 26 à 8 700 000 €). L'essentiel de la hausse est mécanique, due au classique GVT (glissement vieillesse et technicité) et aux décisions nationales ou régionales : la hausse des cotisations patronales notamment des retraites (CNRACL et IRCANTEC), l'instauration par la Région du Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR), la mise en place de l'indemnité différentielle suite à l'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2026 d'un montant de 21,30€ est donc à mettre en place pour les agents rémunérés sur les indices majorés 366 à 370, la participation obligatoire dans le cadre de la protection sociale complémentaire (mutuelles santé 15€ et prévoyance 7€), le versement du forfait mobilités durables,

A ces hausses s'ajoute les effets de la politique RH de la ville qu'elle poursuit en faveur des bas salaires et contre la précarité soit, approximativement, 155 000€.



Rémunérations Titulaires-Contractuels : Annexe 6

Présentation de l'évolution des effectifs et des charges salariales

1- Charges salariales qui laissent clairement apparaître qu'un salaire net versé fait dépenser plus à la collectivité

2025 : Charges pour 100€ versés			
	NET	BRUT	BRUT CHARGE
TITULAIRE	81.11€	100€	145.37€
CONTRACTUEL	80.37€	100€	143.22€

Evolution des effectifs pourvus

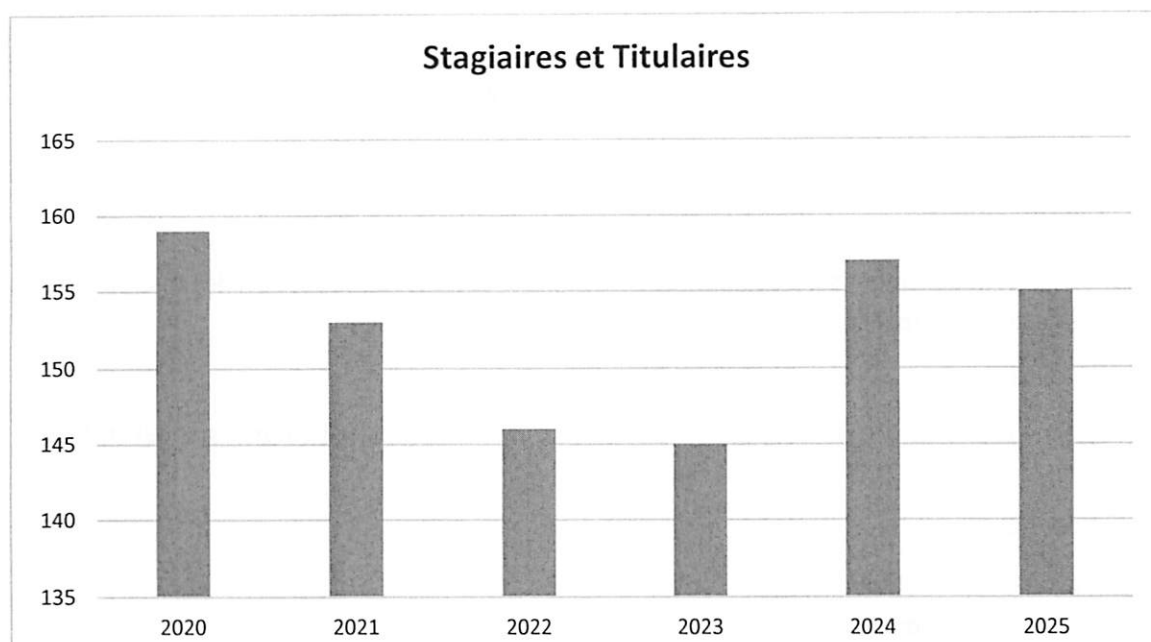
EFFECTIFS MAIRIE AU 31 DECEMBRE

	Stagiaires et Titulaires	Non titulaires	CDI*	Emplois Avenir	Vacataires**	TOTAL
2020	159	6	9	0	24	198
2021	153	18	9	0	14	194
2022	146	22	8	0	18	194
2023	145	28	8	0	1	182
2024	157	19	8	0	0	184
2025	155	22	8	0	0	185
<b>COMPARAISON 2020/2025</b>						
2020/2025	-4	16	-1	0	-24	-13

\*CDI = Contractuels : Ecole Municipale de Musique (7) - Commande Publique (1)

\*\*Vacataire = informatique (1)

Evolution des effectifs qui fait apparaître pour l'effectif titulaire et stagiaire une **BAISSE** entre 2020 et 2025 de 4 postes.



Détail de l'effectifs, de l'absentéisme et du temps de travail : Annexes 3, 4 et 5

#### Indemnités Elus

Pour les Indemnités annuelles perçues par les Elus en 2025 cf l'annexe 7

#### Les charges financières

Le montant des intérêts d'emprunt estimés pour 2026 s'élève à environ 410 943.46€ contre 446 509.10 € en 2025.

#### Détail de la dette : Annexe 1

#### Les recettes de fonctionnement

##### Évolution budgétaire de CA à CA (CFU 2025 prévisionnel)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart 2020/2025
RRF*	14 655 156€	14 687 045€	15 430 218€	16 435 895€	17 237 289€	17 654 523	
% Evolution	4.29%	0.22%	5.06%	6.52%	4.87%	2.42%	20.47%

\*RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

##### Évolution budgétaire de BP à BP (BP 2026 prévisionnel)

\*RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Ecart 2020/2026
RRF*	12 259 703€	12 134 925€	12 620 864€	14 469 523€	15 715 501€	15 958 128€	16 149 147€	
% Evolution	-3.25%	-1.02%	4.00%	14.65%	8.61%	1.54%	1.19%	31.72%

## **Produits des services et des domaines**

Tout comme ces dernières années, la prévision du chapitre 70 s'établit pour 2026 à environ 417 000 euros afin de tenir compte de l'impact du contexte incertain.

Pour mémoire, le chapitre 70 était budgété à hauteur de 417 365€ en 2025.

## **Impôts et taxes**

La rationalisation des dépenses générales et le travail sur les recettes doivent permettre d'entretenir une spirale vertueuse en faveur de l'autofinancement sans augmentation d'impôts. Cette stabilité sera un des fondements de la politique financière de cette Municipalité.

### **Evolution des bases fiscales**

Le produit fiscal est estimé à environ 10 513 000 € au titre de l'exercice 2026 au regard du prévisionnel et du CFU de 2025.

Les taux s'établissent donc à :

- 17.80 % pour la taxe d'habitation (TH) ;
- 48.81 % pour la taxe sur le foncier bâti (TFB)
- 31.53 % pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

Les taux sont inchangés.

## **Dotations de l'Etat**

L'estimation de la Dotation Forfaitaire s'établit à environ 700 000 euros pour l'année 2026.

Le montant inscrit au BP pour les dotations de péréquation portera uniquement sur la dotation nationale de péréquation pour un montant de 380 000€. Nous ne prévoyons pas de dotation de solidarité urbaine.

## **La capacité d'autofinancement (CAF)**

Les dépenses prévues à la section de fonctionnement au chapitre 012 (Frais de personnel et charges assimilées) et au chapitre 011 (Charges à caractère générale) et ce malgré un cadrage budgétaire 2026 à 0% d'évolution par rapport au BP 2025 pour ce dernier, restent bien entendu en tension.

Nous souhaitons également rester prudents sur l'évolution des recettes.

La CAF de la ville est estimée à 2 071 097€ et nous continuerons donc à mener une attention particulière sur notre capacité d'autofinancement.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Les dépenses d'équipement**

Les dépenses d'équipement prévues par la municipalité constituent des opérations structurantes pour Cuers ; elles sont portées par une double volonté :

- Créer des infrastructures nouvelles indispensables : création d'au moins 200 places de stationnement supplémentaires, création d'un théâtre de verdure en centre-ville, rénovation de la chapelle de l'Ilot Saint Jacques et transformation en espace culturel.

- Rénover nos infrastructures existantes ; plan pluriannuel pour la voirie, plan pluriannuel pour les fontaines et lavoirs et rénovation places François Bernard et Général de Gaulle et rénovation de l'église.

Afin de travailler en programmation pluriannuelle et sur le moyen terme qui est un engagement électoral, la ville gère depuis 2022 ses investissements par l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissements dont une partie en AP/CP sur les opérations pluri annuelles suffisamment avancées ci-après.

#### **Autorisation de Programme / Crédit de Paiement 2026 (APCP) :**

- Fin de l'opération sur le complexe sportif Rocafort : 45 500€ pour 2026
- Poursuite de l'opération de rénovation de l'éclairage public : 625 000 €
- Poursuite de l'aménagement des allées du cimetière 40 000 €
- Réalisation d'études pour la création de parkings : 50 000 €
- Travaux de voirie 200 000€
- Poursuite de l'OPAH : 64 700 €
- ADAP : 40 000€

#### **Hors AP/CP :**

- Poursuite de la réhabilitation de la cuisine centrale : 500 000 €
- Péril Téron : 250 000 €
- Achat terrain site des Peireguins à l'EPF 400 000 € pour la construction de la nouvelle gendarmerie
- Travaux dans les bâtiments : 141 000 €
  - ✓ Fourniture et pose climatisation /chauffage au cinéma : 40 000 €
  - ✓ Désamiantage du local sous la tribune du gymnase : 40 000 €
  - ✓ Etanchéité toiture terrasse de l'école Marcel Pagnol : 31 000 €
  - ✓ Reprise de l'étanchéité de la toiture du gymnase : 30 000 €
- Participation Rond-point RN97 : 116 000 €
- Enrochement du ruisseau St Lazare : 80 000 €
- Avenue Hourcade travaux au niveau de la pharmacie : 80 000 €
- Travaux d'enrobés : 132 000 € - Rue J.F Siri (72 000 €) – Chemin des Veys (60 000 €)
- Réhabilitations des toilettes publiques au boulodrome : 70 000 €

#### **Les recettes d'investissement**

Après une année 2025 satisfaisante pour les taux de subventionnement, la ville va poursuivre ses recherches de subventions pour 2026 auprès, entre autres, de la Préfecture, du FEDER, du CD83, de la Région et la CCMPM (...)

L'essentiel de nos co-financements durant notre mandat représente 45.12% dont 4.17% en attente de notification pour un montant total de dépense de 21 634 871€ HT. Détail en annexe 2

## Les données clés des hypothèses budgétaires pour 2026

Le Budget Primitif 2026 a été élaboré sur les bases suivantes :

- Maitrise des charges générales de fonctionnement des services, sans augmentation par rapport au BP 2025
- Augmentation des dépenses de personnel contenue avec une évolution de 3.57 %
- Estimation prudente des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 16 M€
- Recherche de financements externes (subventions versées)

Et

- Pas d'augmentation des taux des impôts locaux.

Ainsi, en grandes masses, le Budget 2026 devrait s'équilibrer autour d'environ :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT : 24 M €**

**SECTION D'INVESTISSEMENT : 15 M €**

### Quelques focus

#### **Subventions versées**

La commune maintient son soutien au tissu associatif en leur consacrant cette année une enveloppe de l'ordre de 80 000 €. Cette enveloppe ne représente pas tout l'effort engagé par la collectivité.

En effet, au-delà des sommes allouées aux associations, la ville apporte un soutien logistique très important :

- Mise à disposition gratuite (équipements sportifs, salles municipales ...)
- Forum des associations
- Prêt de matériel (tables, chaises, mobiliers urbains divers)

Ainsi qu'un accompagnement administratif et technique sans précédent avec la constitution d'un service gestion des associations, là aussi engagement de campagne.

Par ailleurs, la ville poursuit son partenariat resserré avec les principales associations Cuersoises. Ainsi, alors que la loi ne l'oblige qu'à le faire à partir de 23 000 € de subventions, la ville a établi des contrats d'objectifs avec toutes les associations percevant 5 000 € ou plus de subventions et va établir un dialogue de gestion avec chacune d'entre elles.

Certaines associations éligibles à la fondation Funecap pourront voir leur subvention abrogée par la ville au bénéfice de la subvention qui sera versée par la fondation au montant bien supérieur.

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale en 2026 est proposée à la même hauteur que 2025 soit 520 000 €.

#### **Prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU**

Malheureusement, la ville est carencée suite au non-respect des plans triennaux des années 2010 et devra payer, d'une part, les pénalités dues au regard de la loi par les villes déficitaires en logements sociaux, et, d'autre part, une majoration en raison de la carence. En conséquence, nous programmons un montant prudent de 500 000 €.

Pour autant, la ville gèrera la pénalité SRU dans ce mandat en y fléchissant certaines dépenses déductibles de la pénalité afin que la pénalité soit utile aux investissements cuersoises et non versée à l'Etat.

### **Budgets annexes de l'eau et de l'assainissement :**

En 2025, nous avons commencé et poursuivrons en 2026, dans le cadre du budget annexe de l'eau, plusieurs opérations :

- Travaux de réhabilitation du Réservoir n°1 de la Foux
- Diagnostic du forage de Valcros

Pour le budget annexe de l'assainissement, en 2025, nous avons réalisé et poursuivrons les opérations suivantes :

- Les canalisations d'assainissement d'une partie de l'avenue de Lattre de Tassigny
- Renouvellement de l'armoire électrique de la station d'épuration (phase 1).

En 2026, pour ces deux budgets, les projets suivants sont envisagés :

- Un plan de gestion de la sécurité sanitaires des eaux
- Un diagnostic des deux forages de la Foux et Valcros
- Continuation des travaux au réservoir de la Foux : 1<sup>ère</sup> phase de remplacement des ouvrants renouvellement des canalisations d'eau du réservoir n°1, remplacement du portail.
- Chemin des Caroubiers : Renouvellement des canalisations d'eau (160 ml)
- Rue des deux frères Paulet : Renouvellement du réseau eau : 200 m de canalisation en fonte et 25 branchements et reprise du réseau d'assainissement.
- Travaux à la STEP : refonte de la zone de vie, mise au norme du canal de sortie, remplacement du débitmètre de recirculation.
- Avenue Gambetta : dans le cadre de la performance des réseaux, étanchéité des 22 regards d'assainissement
- Mise en place d'un réducteur de pression sur canalisation d'eau pour protéger le secteur de la Clauvade
- PUP La Clauvade : dilatation du réseau d'eau sur l'avenue Hourcade et pose d'un réseau d'alimentation, pose de 170 ml de canalisation d'assainissement.
- PUP Ilot Saint Jacques : Renouvellement de 135 ml de canalisation d'au pose de 130 ml de canalisation d'assainissement.
- Avenue Frédéric Mistral : chemisage sur 115 ml

### *VI) En conclusion*

Les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans la continuité de la gestion du mandat 2020-2026 à savoir porter un programme d'investissements conséquents tout en maintenant les équilibres financiers sains et durables. La présence d'un environnement contraint et incertain que nous subissons doit nous conforter à agir avec prudence et humilité. Nous continuerons à dépenser en fonction de nos moyens et dans l'intérêt de Cuers afin de ne pas avoir à solliciter fiscalement les Cuersois.

## ANNEXE 1 : Détail de la dette

### ANALYSE DE LA DETTE CONSOLIDÉE AU 01/01/2026

(Budget principal et budgets annexes)

#### 1. Synthèse de la dette au 01/01/2026

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
13 542 620 €	3,10 %	13 ans et 11 mois	7 ans et 8 mois	16

Au 01/01/2026, l'encours de dette s'établit à **13.5 M€** contre 14.8 M€ l'an dernier.

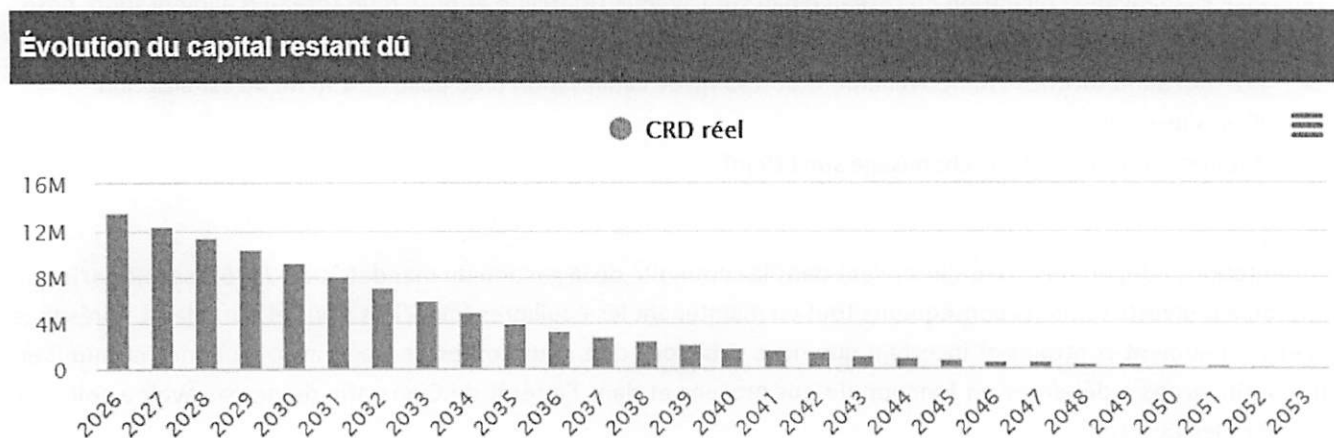
Cet encours prend en compte le capital restant dû pour le budget principal (11 emprunts), pour le budget du service de l'eau (2 emprunts) et pour le budget du service de l'assainissement (3 emprunts).

Trois emprunts se sont terminés en 2025 :

- Emprunt n°10 « Travaux d'investissement 2000 » - Budget du service de l'eau
- Emprunt n°3 « Travaux d'investissement 2000 » - Budget du service de l'assainissement
- Emprunt n°30 « Travaux d'investissement 2005 » - Budget Ville

L'extinction de la dette est à ce jour prévue pour 2053, comme le montre le graphique ci-dessous :

#### 2. Evolution du CRD



#### **Durée de vie moyenne**

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement. La DVM = somme des  $(C_i \times i)$  / somme des  $C_i$  où :  $C_i$  représente le capital amorti la  $i$ -ème année.

#### **Durée de vie résiduelle**

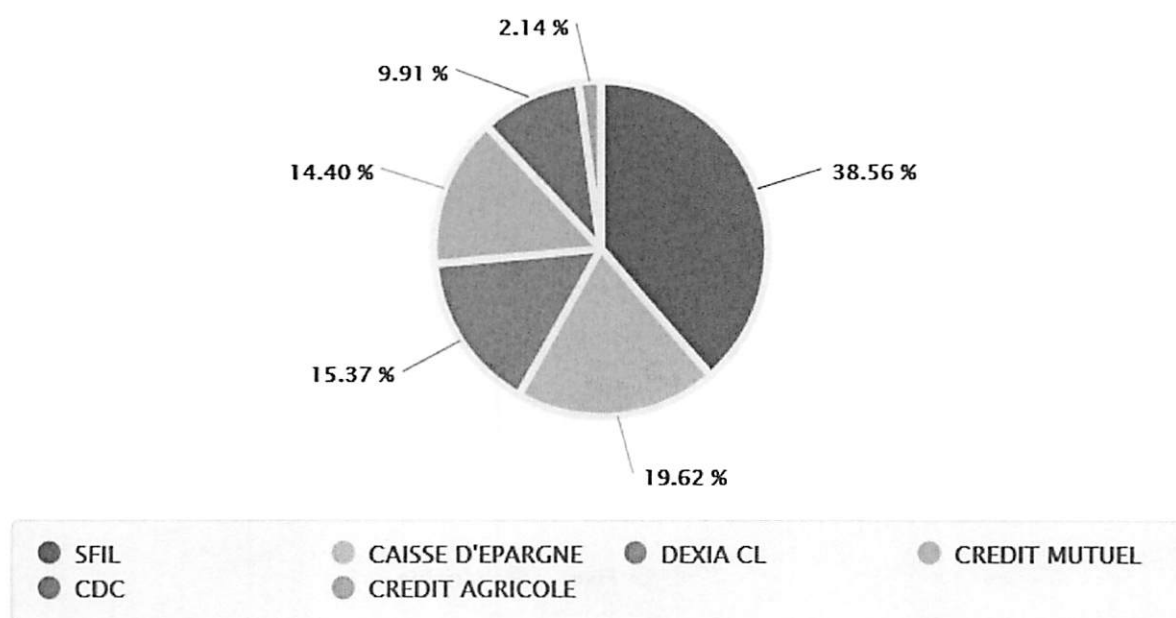
La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

### 3. Répartition de la dette par prêteur

Répartition par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
 SFIL CAFFIL	<u>5 222 291,83 €</u>	<u>38,56 %</u>
 CAISSE D'EPARGNE	<u>2 657 301,51 €</u>	<u>19,62 %</u>
 DEXIA CL	<u>2 081 700,11 €</u>	<u>15,37 %</u>
 CREDIT MUTUEL	<u>1 950 000,00 €</u>	<u>14,40 %</u>
 CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	<u>1 341 888,58 €</u>	<u>9,91 %</u>
 CREDIT AGRICOLE	<u>289 437,53 €</u>	<u>2,14 %</u>
Ensemble des prêteurs	<u>13 542 619,56 €</u>	<u>100,00 %</u>

Répartition par prêteur



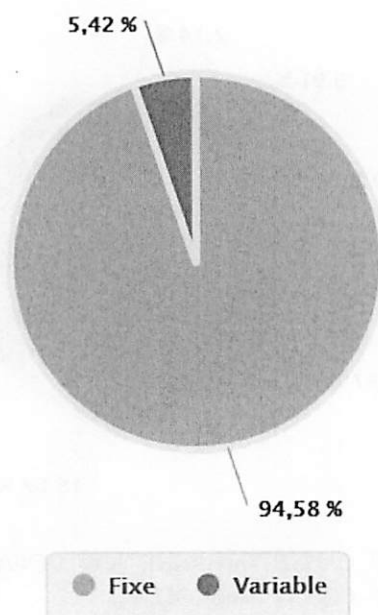
Le stock (ou encours) de la dette communale est réparti entre sept établissements bancaires, qui interviennent généralement sur le marché des prêts aux collectivités.

#### 4. Structure de la dette par type de risque

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	<u>12 809 286,32 €</u>	<u>94,58 %</u>	<u>3,16 %</u>
Variable	<u>733 333,24 €</u>	<u>5,42 %</u>	<u>2,18 %</u>
Ensemble des risques	<u>13 542 619,56 €</u>	<u>100,00 %</u>	<u>3,10 %</u>

Dette par type de risque



La Commune, qui ne détient plus d'emprunt « toxique » a désormais près de 94 % de ses emprunts qui sont indexés sur un taux fixe.

Par conséquent, la part des emprunts indexés sur des taux de type variable est relativement faible (5,42 %), permettant ainsi à la Commune de détenir une structure de dette relativement saine.

#### 5. Structure de la dette par type de risque (charte de bonne conduite)

**Rappel :** Suite à la crise financière de 2008 et à la mise en évidence des emprunts dits « toxiques », une charte de « bonne conduite » dite « charte Gissler » a été signée en décembre 2009 entre le

*gouvernement, les principales banques intervenant auprès des collectivités et les associations d'élus. Cette charte a pour objectif d'améliorer la gouvernance des collectivités en matière d'emprunts, par une meilleure transparence sur les produits financiers complexes.*

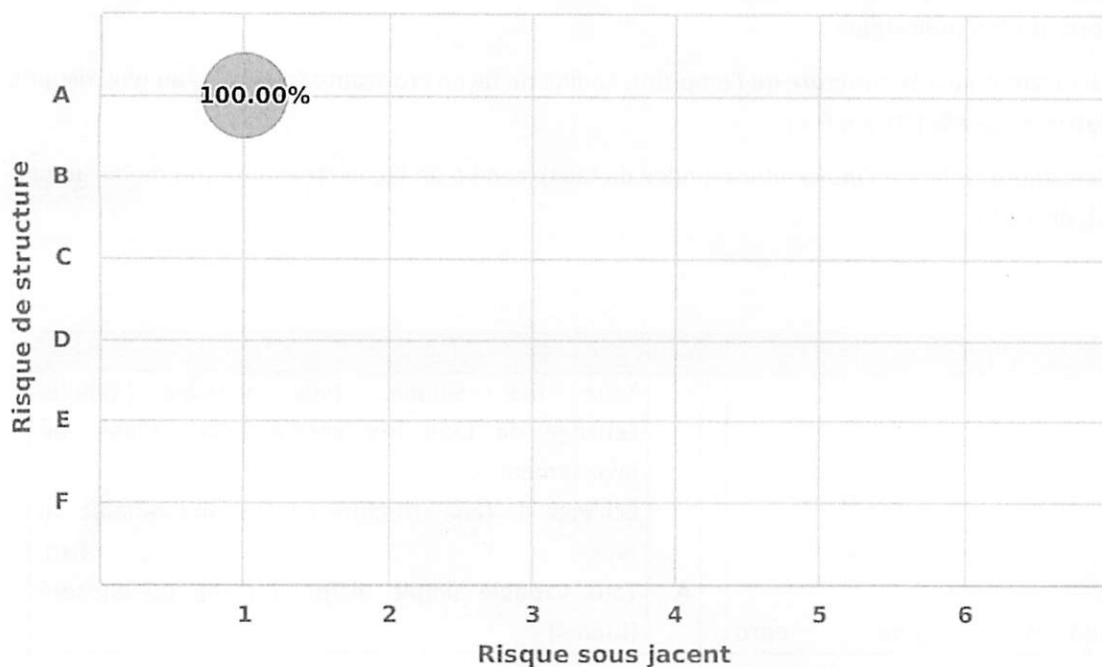
Pour cela, la charte prévoit le classement des produits d'emprunts selon une typologie des risques comportant deux indicateurs :

1/ un indicateur lié à la **structure** de l'emprunt, codifié de façon croissante (du moins au plus risqué), de la lettre « A » à la lettre « F » ;

2/ un indicateur relatif à l'**indice** utilisé (index de taux), codifié de façon croissante (du moins au plus risqué), de 1 à 6.

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone euro	A	Taux fixe simple; taux variable simple; Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement; Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe; Taux variable simple plafonné (cap); ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices	B	Barrière simple; pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro; écart d'indices dont l'un est hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6 *	Indexations non autorisées par la charte (ex. taux de change)	F*	Structures non autorisées par la charte

## Dettes selon la charte de bonne conduite



Ce graphique permet de constater qu'au 01/01/2026, 100 % de l'encours de dette comporte un risque très faible ou nul (1 A).

### 1. ANNUITES DE LA DETTE SUR LA PERIODE 2026-2029

	2026	2027	2028	2029
Capital payé sur la période	1 057 002,14 €	1 061 796,54 €	1 083 572,97 €	1 106 089,86 €
Intérêts payés sur la période	410 943,46 €	383 017,82 €	352 619,54€	320 793,93€
<b>Annuité (capital +intérêts)</b>	<b>1 467 945,60 €</b>	<b>1 444 814,36 €</b>	<b>1 436 192,51€ €</b>	<b>1 426 883,79€ €</b>

Les intérêts en 2026 s'élèvent à 410 943,46€ dont 384 452,04 € pour le budget Ville. Pas de nouvel emprunt contracté en 2026.

### CONCLUSION :

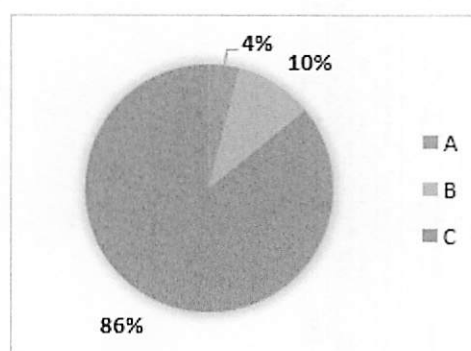
Au 01/01/2026, la collectivité dispose d'une dette largement sécurisée et ne fera pas d'emprunt en 2026 .

## ANNEXE 2 : LES CO-FINANCEMENTS

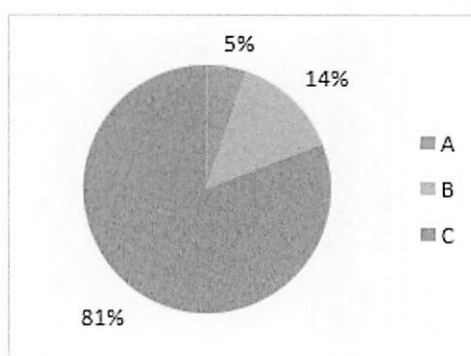
Valeur €	MONTANT DU PROJET		CO-FINANCEMENT																	% DE CO-FINANCEMENT		
	HT	TTC	STATUT	PREFECTURE	ADPHE	DMAC	REGION	DEPARTEMENT	FC	MPH	CAF	FFOOT	EUROPE	AGENCE DE L'EAU	CAISSE DES DEPOTS	CREDIT AGRICOLE	FF DE TENS	ANAH	CENTRE NATIONAL DU LUTRE		ETAT	TOTAL
			NOTHE	1 566 212,58	7 500,00	0,00	1 399 493,23	2 171 186,31	136 605,00	3 158 341,24	123 164,43	58 000,00	0,00	162 360,50	15 998,00	5 000,00	12 750,00	16 130,00	6 925,00	31 412,62	0 859 050,91	40,05%
			EN ATTENTE	5 305,00	0,00	1 100,00	98 960,00	648 470,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 361,00	0,00	0,00	0,00	27 607,28	0,00	0,00	902 372,28	4,17%
	21 634 871,22	26 958 194,27	TOTAL	1 671 597,58	7 500,00	1 160,00	1 498 453,23	2 819 656,31	136 605,00	3 168 341,24	123 164,43	58 000,00	0,00	244 721,50	15 998,00	5 000,00	12 750,00	42 737,28	6 925,00	31 412,62	9 761 923,19	45,12%
			REFUSES	0,00	0,00	0,00	6 896,20	10 885,04	0,00	0,00	0,00	0,00	1 232 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 249 880,24	5,87%

### **ANNEXE 3 : LES EFFECTIFS**

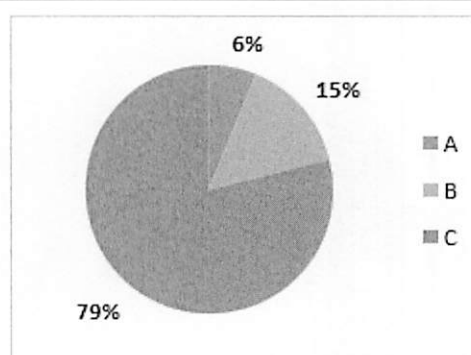
<b>Au 31 décembre 2020</b>		
Catégorie A	8	4,04%
Catégorie B	20	10,10%
Catégorie C	170	85,86%
	198	



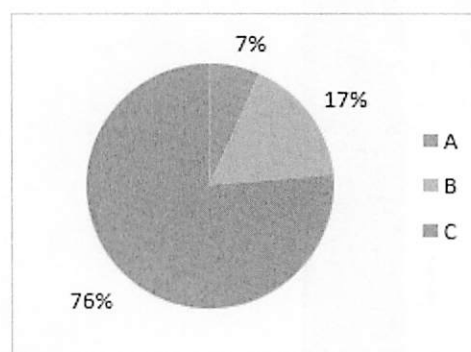
<b>Au 31 décembre 2021</b>		
Catégorie A	10	5,15%
Catégorie B	27	13,92%
Catégorie C	157	80,93%
	194	



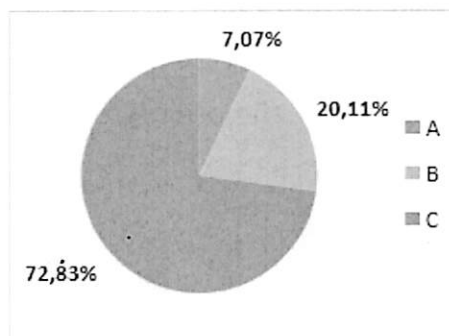
<b>Au 31 décembre 2022</b>		
Catégorie A	12	6,19%
Catégorie B	29	14,95%
Catégorie C	153	78,87%
	194	



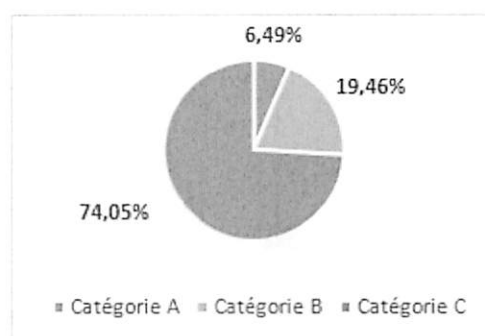
<b>Au 31 décembre 2023</b>		
Catégorie A	12	6,59%
Catégorie B	31	17,03%
Catégorie C	139	76,37%
	182	



Au 31 décembre 2024		
Catégorie A	13	7,07%
Catégorie B	37	20,11%
Catégorie C	134	72,83%
184		



Au 31 décembre 2025		
Catégorie A	12	6,49%
Catégorie B	36	19,46%
Catégorie C	137	74,05%
185		



#### ANNEXE 4 : L'ABSENTEISME\*

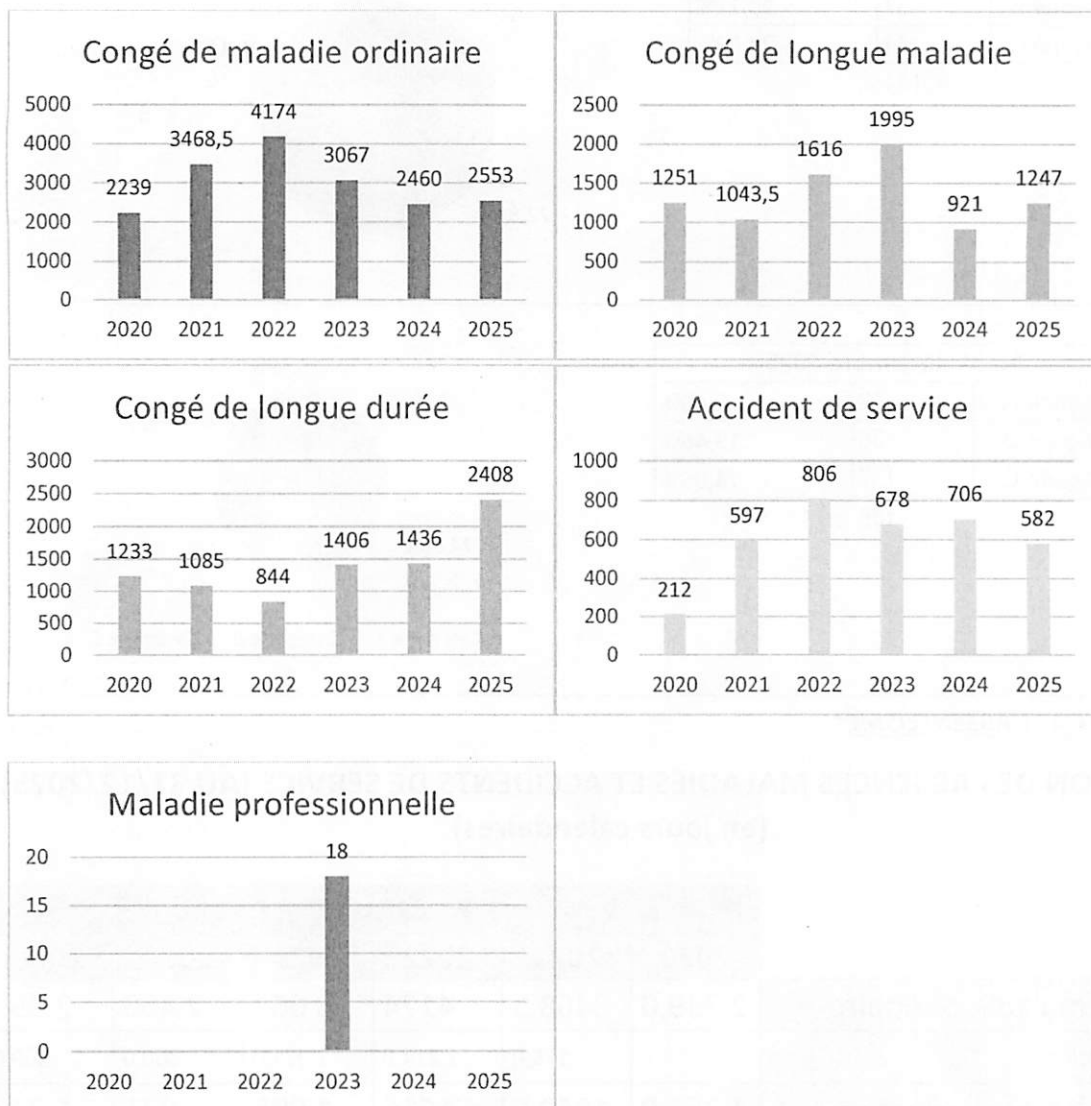
### EVOLUTION DES ABSENCES MALADIES ET ACCIDENTS DE SERVICE (AU 31/12/2025) (en jours calendaires)

	MAIRIE					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Congé de maladie ordinaire	2 239,0	3468,5	4174	3 067	2 460	2 553
Dont dispo d'office		175,0	1 214,0	1 075,0	360,0	360,0
Congé de longue maladie	1 251,0	1043,5	1616	1 995	921	1 247
Dont dispo d'office	446,0		150,0	360,0		294,0
Congé de longue durée	1 233,0	1085	844	1406	1 436	2 408
Dont dispo d'office	165,0	195,0	0,0	0,0		0,0
Accident de service	212,0	597	806	678	706	582
Maladie professionnelle	0,0	0	0	18	0	0
<b>Totaux</b>	<b>4 935,0</b>	<b>6 194,0</b>	<b>7 440,0</b>	<b>7 164,0</b>	<b>5 523,0</b>	<b>6 801,0</b>
Effectif	198	194	194	182	184	185

\*En jours calendaires

Maternité – Pour information : nombre de jours pour 2025 : 0

## Absences Mairie de 2020 à 2025



## **ANNEXE 5 : Temps de travail**

### **DUREE ANNUELLE DU TEMPS DE TRAVAIL EFFECTIF**

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de :  
1 607 heures maximum (soit 35 heures hebdomadaires).

- Nombre de jours de l'année : 365 jours,

- Nombre de jours non travaillés : 137 jours,

Soit 104 jours de repos hebdomadaires, 25 jours de congés annuels, 8 jours fériés (forfait),

- Nombre de jours travaillés : 228 jours

Soit 365 jours - 137 jours = 228 jours.

Durée annuelle : 1 600 heures

Soit 228 jours x 7 heures = 1 596 heures

Ou 228 jours / 5 jours x 35 heures = 1 596 heures,

Les 1 596 heures issues de ces méthodes de calcul ont été arrondies à 1 600 heures.

Aux 1 600 heures, il est ajouté la journée de solidarité de 7 heures, soit 1 607 heures.

### **LES DIFFERENTS CYCLES DE TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITE**

Le cycle hebdomadaire de travail est fixé à 35 heures réparties sur 6 jours pour un agent à temps complet :

*Services Techniques : Agents de propreté urbaine*

Le cycle hebdomadaire de travail est fixé à 37 heures réparties sur 5 jours pour un agent à temps complet :

*Du lundi au vendredi : Services administratifs - Services techniques*

*Du mardi au samedi : Service culturel*

Le cycle hebdomadaire de travail est fixé à 39 heures réparties sur 5 jours pour un agent à temps complet :

*Membres du CODIR*

Le cycle pluri-hebdomadaire de travail de la Direction de la tranquillité publique est fixé à 37 heures :  
Les agents de la Police municipale et les ASVP fonctionnent en 2 équipes et alternent les cycles horaires.

Cycle 1 : 39 heures sur 6 jours

Cycle 2 : 35 heures sur 5 jours

**Vidéo protection - Travail normal de nuit**

Sur une période de 12 semaines, 34 heures hebdomadaires de travail.

(1 heure octroyée par semaine de travail considérant les conditions de travail).

### **Le cycle annuel de travail (annualisation)**

L'annualisation du temps de travail sera appliquée aux agents des services suivants :

- *service des affaires scolaires : ATSEM et agents intervenant auprès des enfants,*

- *service jeunesse,*

- *service des sports.*

#### **Temps de travail des ATSEM :**

Pour rappel, dans l'année, il y a 36 semaines scolaires et 16 semaines de congés scolaires

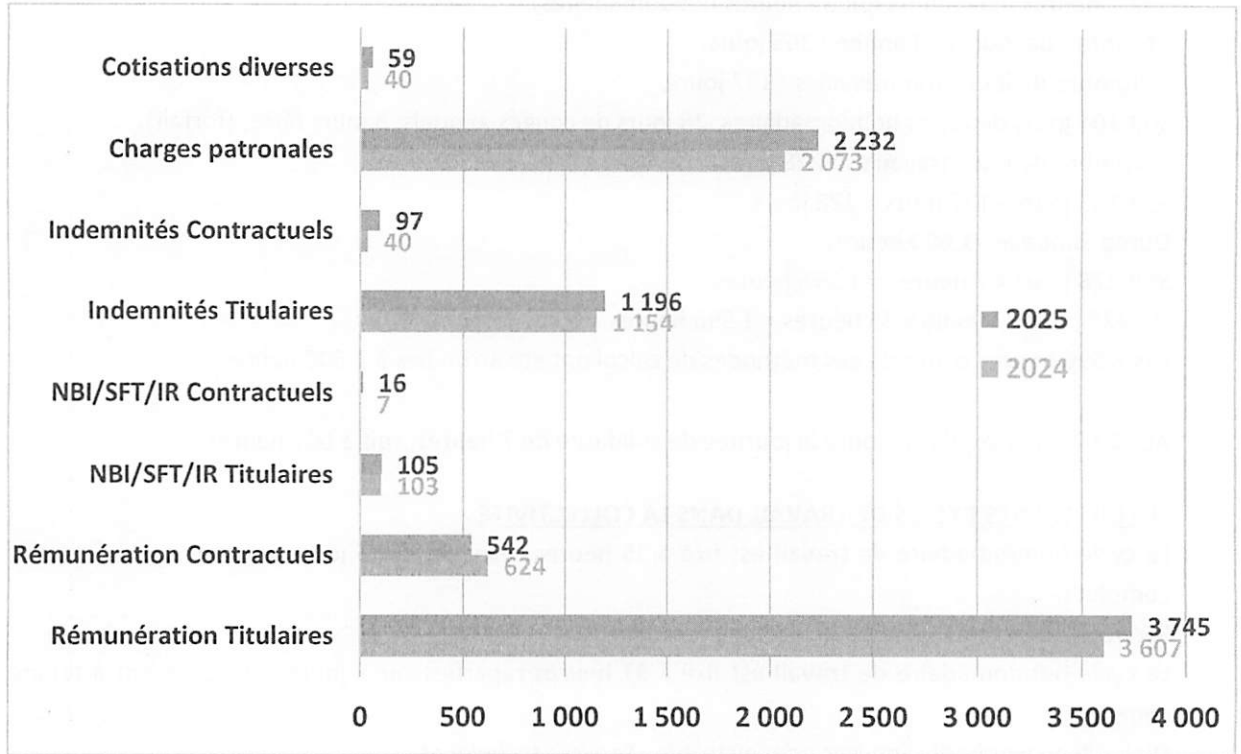
Sont déduites les 5 semaines de congés annuels, soit 11 semaines.

Sur 36 semaines : 43 heures hebdomadaires

Sur les 11 semaines : heures variables afin de parvenir aux 1 607 heures annuelles.

Les jours fériés sont décomptés au réel.

**ANNEXE 6 : Rémunérations Titulaires-Contractuels (en K€)**



**ANNEXE 7 : Indemnités annuelles perçues par les Elus en 2025**

**ETAT RÉCAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS - ANNÉE 2025**

NOM Prénom	Fonction communale	Indemnités de fonction brutes annuelles	Fonction communautaire	Indemnités communautaires brutes annuelles	Total des indemnités annuelles brutes	Indemnités annuelles nettes avant impôts	Indemnité pour frais de représentation	Indemnités journalières	Frais de transport	Avantages en nature
MOUTTET Bernard	Maire	36 871,44 €	Vice-président	12 879,12 €	49 750,56 €	39 480,37 €	3 000,00 €	400,00 €	328,39 €	Téléphone 232,56€
CABRI Gérard	Adjoint	13 614,12 €		13 614,12 €	13 614,12 €	11 776,08 €				Téléphone 28,80€
MARTEDDU Marie-Noëlle	Adjoint	13 614,12 €		13 614,12 €	13 614,12 €	11 776,08 €				Téléphone 28,80€
DAUMAS Robert	Adjoint	13 614,12 €		13 614,12 €	13 614,12 €	11 776,08 €		400,00 €	124,12 €	Téléphone 28,80€
LEROY Bénédicte	Adjoint	13 614,12 €		13 614,12 €	13 614,12 €	11 776,08 €		400,00 €	84,00 €	Téléphone 100,80€
ALBERIGO Jean-Claude	Adjoint	13 614,12 €		13 614,12 €	13 614,12 €	11 776,08 €				Téléphone 100,80€
EPHESTION Angélique	Adjoint	13 614,12 €		13 614,12 €	13 614,12 €	11 776,08 €				Téléphone 28,80€
LANDA Jean-Claude	Adjoint	13 614,12 €		13 614,12 €	13 614,12 €	11 776,08 €		400,00 €	241,74 €	Téléphone 28,80€
SAMAZAN Léa	Adjoint	13 614,12 €		13 614,12 €	13 614,12 €	11 776,08 €				Téléphone 28,80€
RICHARD Gérard	Adjoint	13 614,12 €		13 614,12 €	13 614,12 €	11 776,08 €				Téléphone 28,80€
DELVALEE Stéphane	Conseiller Municipal Délégué	5 672,52 €		5 672,52 €	5 672,52 €	4 906,68 €				
GAUTIER Denise	Conseiller Municipal Délégué	5 672,52 €		5 672,52 €	5 672,52 €	4 906,68 €		400,00 €	84,00 €	Téléphone 28,80€
KAUPP Philippe	Conseiller Municipal Délégué	5 672,52 €		5 672,52 €	5 672,52 €	4 906,68 €				Téléphone 100,80€
LUCIANI Valérie	Conseiller Municipal							400,00 €	84,00 €	